

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 juin 2019 à 18 heures 00 minutes  
Salle des mariages

## Présents :

Mme BELLET Sylvie, Mme CHEMIN Françoise, M. DELAHAYE Jean-Richard, M. DENEUVE Edouard, M. FIOUET Pierre, M. LAMBERT Michel, Mme LEPLAY Aurélie, M. MARECAL René, M. NAVARRE Jean-Louis, M. PAIMPARAY William, Mme PIGNE Corinne

## Procuration(s) :

Mme VARIN Nathalie donne pouvoir à M. NAVARRE Jean-Louis, Mme SOUDRY Christine donne pouvoir à Mme PIGNE Corinne, Mme AUVRAY Isabelle donne pouvoir à M. MARECAL René

Absent(s) : M. DEMARE Michael

Excusé(s) : Mme AUVRAY Isabelle, Mme SOUDRY Christine, Mme VARIN Nathalie

Secrétaire de séance : M. PAIMPARAY William

Président de séance : M. NAVARRE Jean-Louis

## **01 - VALIDATION APS REHABILITATION SALLE DE LA CONCORDE**

Conformément à sa mission de maître d'oeuvre, M. SAAS Bruno a réalisé le diagnostic, validé en conseil municipal en date du 18 mars 2019, et présente ce jour l'Avant Projet Sommaire.  
A l'issue de cette présentation, les attentes des membres conseil municipal semblent se confirmer. Ils proposent de retenir la seconde solution en verrière étendue.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE VALIDER la phase Avant Projet Sommaire présentée par le maître d'oeuvre,
- DE POURSUIVRE le projet avec la solution en verrière étendue,
- D'AUTORISER M. le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la suite du projet et à signer tout document qui s'y rapporte jusqu'à la présentation de l'Avant Projet Définitif.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **02 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08 AVRIL 2019**

Soumis à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 08 avril 2019 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points supplémentaires suivants :

- 16 - STAGIAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE
- 17 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION LESCELINE D'EU
- 18 - FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DU LOGIS ACCUEILLIS A L'ECOLE ELEMENTAIRE G. CUVIER
- 19 - ADHESION A L'ASSOCIATION DES SITES GRIMALDI DE MONACO
- 20 - QUESTIONS DIVERSES

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **03 - INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Suite à la déclaration du sinistre auprès de l'assurance, nous avons bénéficié d'un remboursement d'une partie de la facture du remplacement du vitrail de l'église
- titularisation de M. Charles HAUGUEL au 01/05/2019
- embauche en CDD de M. Jonathan Beuriot en renfort aux services techniques

- obtention de l'examen professionnel d'agent de maîtrise pour M. Christophe VARIN,
- Le RNO (fibre) a été installé au parking du Vivier,
- point sur le projet embellissement de Valmont : les devis ont été signés auprès des entreprises retenues pour un démarrage semaine 25 et/ou 26.
- point sur le projet du silo : la convention avec Noriap et PFN est relancée,
- Afin d'organiser le concert du 24 août, Monsieur le Maire propose une réunion publique le 1er juillet 2019 à 18h00,
- par l'intermédiaire de M. William PAIMPARAY, l'adjoint au Maire de Goderville viendra nous présenter lors d'un prochain conseil en septembre 2019 le rôle d'un directeur de salle.

Rappel de dates :

- fête de la famille le 14 juin
- Assemblée Générale de l'ESGV le 28 juin à 18h00
- fête de la musique le 28 juin à 20h30 église de Valmont
- prochain conseil municipal le lundi 08 juillet à 18h00

#### **04 - APPROBATION DU PROJET DU PLUi AVANT ENQUETE PUBLIQUE**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan des Déplacements Urbains a été prescrit le 6 juillet 2017 sur l'actuel territoire intercommunal rassemblant 33 communes.

Par délibération N° 36 du 28 mars 2019, le conseil communautaire a dressé le bilan de la concertation réalisée pendant toute la durée des études avec les différentes collectivités ainsi qu'avec le public, puis arrêté le projet de PLUiHD afin de le soumettre à l'avis des communes membres et des personnes publiques associées à l'élaboration du document.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal est parvenu en Mairie et la collectivité est invitée à formuler un avis sur le projet de PLUiHD.

**Vu**

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-15 ;
- le code de la construction et de l'habitation ;
- le code des transports ;
- le code de l'environnement ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Hautes Falaises approuvé le 14 mars 2014 ;
- la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 131 ;
- l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la Communauté de Communes du Canton de Valmont en date du 25 novembre 2016 ;
- l'arrêté préfectoral du 21 avril 2017 portant réduction de périmètre de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral ;
- la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2017 décidant la prescription complémentaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant plan de déplacements urbains et programme local de l'habitat afin d'étendre la procédure au nouveau territoire de la Communauté issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et de la Communauté de Communes du Canton de Valmont, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation avec le public et de la collaboration avec les communes membres ;
- la délibération du conseil communautaire du 20 mars 2018 décidant d'intégrer le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme ;
- la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2019 établissant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUiHD ;

**Considérant** les objectifs poursuivis, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et leur traduction dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal HD tel qu'arrêté par le conseil communautaire et reçu pour avis de la commune ;

**Considérant**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;**

**Le conseil municipal donne un avis :**